



• Institut  
• des Métiers  
• de Saint-Étienne

*La force de l'alternance*



# GUIDE PRATIQUE , DE L'APPRENANT

**INSTITUT DES METIERS DE SAINT-ETIENNE**

**1 rue Auguste Colonna - BP 60098**

**42010 SAINT-ETIENNE cedex 2**

*• Professionnalisme • Réussite • Excellence*

# SOMMAIRE

<b>Mot du directeur</b> .....	Page 3
<b>Institut des Métiers de Saint-Étienne</b> .....	Page 4
<b>Communication et promotion des métiers</b> .....	Page 5
<b>Vie sociale et culturelle - CRAF</b> .....	Page 6
<b>Organisation de l'IMSE et horaires des cours</b> .....	Page 7
<b>Votre livret de suivi d'alternance</b> .....	Page 8
<b>Liste des fournitures</b> .....	Page 8
<b>Votre engagement personnel</b> .....	Page 9
<b>Contrat d'apprentissage</b> .....	Page 10
<b>Rôle des délégués de sections</b> .....	Page 10
<b>En cas d'absence</b> .....	Page 11
<b>Changement de situation</b> .....	Page 11
<b>Informations sociales</b> .....	Page 12
Aide au 1 <sup>er</sup> équipement	
Carte Pass'Régiion	
Fonds de solidarité	
Protection sociale	
Transport, Aide au permis de conduire	
Aide aux travailleurs handicapés <i>Charte H+</i>	
Aide au Logement	
Le soir après les cours	
Ligne STAS	
<b>Self et Foyer</b> .....	Page 17
<b>Plan de l'IMSE</b> .....	Page 18
<b>Consignes en cas d'incendie</b> .....	Page 19

## LE MOT DU DIRECTEUR

Au nom de l'ensemble du personnel de l'IMSE, je tiens à vous souhaiter la bienvenue à l'Institut des Métiers de Saint-Etienne.

Sachez que tout est mis en œuvre pour vous assurer les meilleures conditions de formation et vous accompagner au mieux dans votre parcours.

Le respect mutuel des personnes, des locaux, des installations, des matériels, et plus généralement des règles de vie en commun est une des clefs de la réussite de tous.

Chacun doit trouver sa place dans l'établissement, et respecter la place des autres.

C'est notre responsabilité collective. Nous vous demandons donc de prendre connaissance de ce guide de l'apprenant qui facilitera votre intégration au sein de l'IMSE.

Dans le cadre de notre démarche Qualité, un formulaire de réclamations est mis à disposition de nos partenaires sur notre site internet.

Philippe VERNAY

*Directeur de l'IMSE*

## L'alternance pour apprendre autrement !

1 - Dans l'entreprise, l'apprenant découvre l'univers professionnel et le référentiel du métier qu'il a choisi.

2 - **A l'IMSE**, nous récupérons le vécu de l'apprenant et apportons le complément nécessaire à la couverture du référentiel du diplôme ou de certification visé par le contrat.

3 - Ces 2 pôles de formation nécessitent une coordination importante entre le maître d'apprentissage et les formateurs de l'Institut des Métiers de Saint-Etienne pour donner à l'apprenant une qualification validée par un diplôme ou une certification pour une insertion professionnelle réussie et durable.

En 2019, l'Institut des Métiers de Saint-Etienne est créé dans le **continuité** de l'ancien CFA Les Mouliniers pour répondre à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, tout en gardant, son expérience et son expertise de la formation en apprentissage et en alternance.

Dans le cadre de notre démarche Qualité, un formulaire de réclamations est mis à disposition de nos partenaires sur notre site internet.

■ **Directeur de l'IMSE** - Philippe VERNAY  
[direction@im-saintetienne.fr](mailto:direction@im-saintetienne.fr)

■ **Directrice administrative** - Corinne DECHANDON  
[direction@im-saintetienne.fr](mailto:direction@im-saintetienne.fr) – 04 77 59 31 82

■ **Responsable ressources humaines** - Lauriane RUSSIER  
[lauriane.russier@im-saintetienne.fr](mailto:lauriane.russier@im-saintetienne.fr) – 04 77 59 31 82

■ **Directeur adjoint à la Pédagogie** - Rachid OULMI  
Emploi du temps des formations, organisation des examens  
[rachid.oulmi@im-saintetienne.fr](mailto:rachid.oulmi@im-saintetienne.fr) – 04 77 59 31 87

■ **Responsable des formations** - Laurence FINET  
[laurence.finet@im-saintetienne.fr](mailto:laurence.finet@im-saintetienne.fr) – 04 77 59 31 99

■ **Directeur technique / Achats / Maintenance** - Roland BOST  
[roland.bost@im-saintetienne.fr](mailto:roland.bost@im-saintetienne.fr) - Assistante : Sandrine ORIOL - 04 77 59 39 11

■ **Directeur adjoint Finances Développement** – Sylvain DUROURE  
[sylvain.duroure@im-saintetienne.fr](mailto:sylvain.duroure@im-saintetienne.fr) - 04 77 59 31 88

■ **Communication / Relations entreprises** – Alyssia BAUFUCHET / Nina GALLAND  
[alyssia.baufuchet@im-saintetienne.fr](mailto:alyssia.baufuchet@im-saintetienne.fr) – [nina.galland@im-saintetienne.fr](mailto:nina.galland@im-saintetienne.fr) - 04 77 59 31 93

# L'INSTITUT DES MÉTIERS DE SAINT-ÉTIENNE

A l'IMSE, l'apprentissage permet d'accéder à des diplômes du CAP au BTS et d'acquérir une première expérience professionnelle.

## Les secteurs de formation :

- Automobile : maintenance - carrosserie - peinture
- Boucherie - Charcuterie
- Boulangerie - Pâtisserie
- Coiffure
- Commerce et Vente
- Industrie hôtelière : cuisine et service
- Pharmacie



## L'IMSE c'est :

- L'alternance sous toutes ses formes :
  - Contrat d'apprentissage (16 à 29 ans révolus) (CDD de 6 mois à 3 ans)
  - Contrat de professionnalisation (jeune et adulte + de 29 ans)
  - Formation continue (+ de 29 ans)
- Bientôt 50 années d'expérience au service de l'alternance
- Des infrastructures et des équipements adaptés
- Un accompagnement des publics en situation de handicap par l'agrément H+ avec un interlocuteur privilégié - référent handicap
- Des diplômes variés : CAP, MC, BP, BAC PRO, BM, BTM, BTS
- Une volonté de personnaliser la formation
- 82% de réussite aux examens en moyenne
- 61% d'insertion professionnelle
- Une intégration professionnelle réussie :  
Près de 1000 entreprises artisanales, commerciales et industrielles de la Loire et des départements limitrophes nous font confiance.

## COMMUNICATION PROMOTION DES MÉTIERS

[www.im-saintetienne.fr](http://www.im-saintetienne.fr)

- L'IMSE participe chaque année à des manifestations telles que le **Salon de l'étudiant, le Mondial des métiers et salons locaux** où nous sollicitons votre participation.
- Les apprentis sont également amenés à se présenter à des **concours professionnels** dans lesquels ils se distinguent souvent, comme les concours des Meilleurs Apprentis de France, Jeunes Talents des maitres restaurateurs, Worldskills...

# VIE SOCIALE ET CULTURELLE

## Le CRAF, un lieu incontournable pour la réussite scolaire !

Carrefour de la vie éducative et de l'activité pédagogique, le CRAF est ouvert à tous. C'est un espace où l'on vient librement pour lire, se documenter et travailler seul ou en groupe.

Il a pour missions de :

- Faciliter l'accès aux documents (manuels, usuels, BD, ouvrages spécialisés, information technique, presse généraliste et professionnelle)
- Développer le goût de la lecture
- Favoriser l'accès à la culture
- Inciter les jeunes à s'informer
- Favoriser l'ouverture sur le monde extérieur : animations, expositions (partenariat Réseau Expo), Semaine de la Presse...
- Informer sur la vie culturelle locale

Il est composé de divers espaces :

- Un espace de travail calme et agréable
- Un espace détente-lecture (BD, presse...)
- Un espace informatique équipé de 12 ordinateurs

Le CRAF est ouvert tous les jours aux horaires suivants :

**Lundi-Jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 / Vendredi : 8h30-12h30**

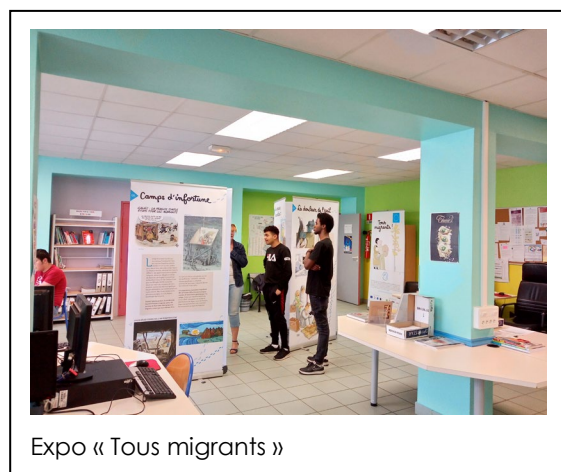


## Mobilité européenne :

- Après avoir découvert la Pologne (Cuisine Service), l'Italie (Pâtisserie), ce sont les apprentis en Bac Pro Commerce qui y auront séjourné à Malte.
- Salon Expo Beauty à Barcelone
- Salon SIGEP à Rimini

## Projets Découverte Région 2023-2024 :

- Apprentis au cinéma (3 séances)
- Calligraphie et typographie en pâtisserie
- Identité visuelle et sérigraphie
- Fabrique de l'info : comment lutter contre la désinformation et les fake news



# L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'IMSÉ

## POLE ADMINISTRATION DES APPRENANTS

---

Directrice administrative : Mme DECHANDON – [corinne.dechandon@im-saintetienne.fr](mailto:corinne.dechandon@im-saintetienne.fr)

Inscriptions, modifications ou résiliations de contrats

### ■ Automobile - Boucherie - Vente - BTS

Assistante : Mme BUMBOLO - 04 77 59 39 12 – [sylvie.bumbolo@im-saintetienne.fr](mailto:sylvie.bumbolo@im-saintetienne.fr)

### ■ Coiffure - Cuisine et Restaurant - Pharmacie

Assistante : Mme BOMBARD - 04 77 59 31 81 – [laurence.bombard@im-saintetienne.fr](mailto:laurence.bombard@im-saintetienne.fr)

### ■ Pâtisserie - Boulangerie

Assistante : Mme CHANON - 04 77 59 31 94 – [oceane.chanon@im-saintetienne.fr](mailto:oceane.chanon@im-saintetienne.fr)

### ■ Coordination des parcours / Positionnement ■ Référente Handicap

Mme GONNET - 04 77 59 31 98 – [sylvie.gonnet@im-saintetienne.fr](mailto:sylvie.gonnet@im-saintetienne.fr)



## POLE PEDAGOGIQUE

---

### ■ Emplois du temps – Examens - Hébergement

Directeur pédagogique : M. OULMI – [rachid.oulmi@im-saintetienne.fr](mailto:rachid.oulmi@im-saintetienne.fr)

Responsable des formations pédagogiques : Mme FINET – [laurence.finet@im-saintetienne.fr](mailto:laurence.finet@im-saintetienne.fr)

Assistante : Mme POYET - 04 77 59 39 10 – [valerie.poyet@im-saintetienne.fr](mailto:valerie.poyet@im-saintetienne.fr)

## ANIMATION SOCIO EDUCATIVE

---

### ■ Animation – Aides sociales

Mme DURAND – 06 77 62 68 06  
[myriam.durand@im-saintetienne.fr](mailto:myriam.durand@im-saintetienne.fr)

M. EL AMARI – 06 77 62 69 21  
[rachid.elamari@im-saintetienne.fr](mailto:rachid.elamari@im-saintetienne.fr)

### ■ Centre de Ressources et d'Auto Formation – Référente Mobilité internationale

Mme ROLLIN - 04 77 59 39 17 – [sophie.rollin@im-saintetienne.fr](mailto:sophie.rollin@im-saintetienne.fr)

### Horaires des cours

8H30 – 9H25	13H35 - 14H30
9H25 – 10H20	14H30 – 15H25
Pause	Pause
10H35 – 11H30	15H40 – 16H35
11H30 – 12H25	16H35 – 17H30
Le vendredi sortie à 12h25	

*A partir du portail Net Ypareo vous pourrez consulter :  
vos notes, votre emploi du temps, votre cahier de textes etc...*

# VOTRE LIVRET DE SUIVI D'ALTERNANCE

C'est un lien essentiel entre votre employeur et les formateurs de l'IMSE. Il permet à l'IMSE et au maître d'apprentissage de suivre l'évolution de votre formation tant au niveau du comportement, des résultats que de l'acquisition de compétences.

Vous êtes responsable de la tenue de ce livret que vous devez pouvoir présenter à tout moment dans l'entreprise et à l'IMSE.

Votre livret de suivi est un outil que vous devez conserver pendant **toute la durée de votre formation et avoir avec vous tous les jours de cours à l'IMSE.**

A chaque période de formation à l'IMSE, CE LIVRET EST CONTROLE ET VISE.

**Votre livret de suivi d'alternance doit être rempli et signé correctement chaque semaine et doit contenir :**

- Le règlement intérieur de l'IMSE et la charte informatique signés
- Le calendrier d'alternance de votre formation à l'IMSE
- Votre emploi du temps
- Votre progression à l'IMSE
- La liste des gestes métiers abordés en entreprise adaptés au parcours de la progression avec un auto positionnement et une appréciation du tuteur/MA
- Le règlement d'examen du diplôme que vous préparez.

*Ceci s'applique également aux formations Adultes.*

## FOURNITURES

- Une tenue de travail adaptée à votre métier (voir 1<sup>er</sup> équipement page 12)
- Grand classeur format 21 x 29,7
- Jeu d'intercalaires pour classeur 21 x 29,7
- Feuilles simples perforées 21 x 29,7
- Pochettes plastiques perforées 21 x 29,7
- Stylos rouge, bleu ou noir, crayon à papier, gomme, double décimètre, paire de ciseaux, colle, crayons de couleur et surligneurs
- Calculatrice type collège (en aucun cas, le téléphone portable ne peut être utilisé comme calculette)
- *Boite de 24 crayons couleurs aquarelles pour les CAP COIFFURE*

Des listes complémentaires peuvent être remises par les formateurs.



# VOTRE ENGAGEMENT PERSONNEL POUR LA RÉUSSITE DE TOUS

L'efficacité de votre formation nécessite qu'elle se déroule dans un climat de respect absolu.

En tant qu'apprenant vous vous engagez à :

- Etre ponctuel en entreprise et à l'IMSE
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et de l'IMSE
- Avoir une tenue correcte dans l'établissement (pas de couvre-chef) et éteindre les téléphones portables
- Effectuer le travail confié par l'employeur et le formateur
- Ecouter les conseils des formateurs et du tuteur en entreprise
- Suivre avec assiduité l'enseignement dispensé par l'IMSE
- Effectuer les travaux demandés dans le cadre de la formation
- Compléter consciencieusement votre carnet de suivi d'apprentissage et le présenter au maître d'apprentissage et à l'IMSE
- Etre présent à tous les cours, conformément aux dispositions générales de l'apprentissage, toute absence ou retard devant être signalés (document écrit)
- Vous présenter aux examens terminaux
- Appliquer les règles élémentaires de respect, courtoisie et politesse à l'intérieur de l'établissement
- Appliquer les règles de sécurité et d'hygiène exigés par l'IMSE et votre entreprise notamment concernant le **port obligatoire d'une tenue professionnelle adaptée** pour la formation pratique
- Respecter le matériel et la matière mise à disposition pour votre formation
- Assumer toutes les conséquences disciplinaires et financières de vos actes en cas de non respect des points ci-dessus.

L'IMSE est **votre** outil de travail, nous vous demandons de respecter l'ensemble du personnel et ses locaux.

Les cours dispensés en laboratoires ou ateliers :

**Pour l'accès aux ateliers ou laboratoires, vous devez impérativement avoir votre tenue professionnelle et votre équipement/outillage personnel.**

Vous serez formés sur l'utilisation de l'ensemble des machines et des produits, il est donc nécessaire que votre visite médicale obligatoire soit effectuée sans réserve ou observation.

*Ceci s'applique également aux formations Adultes.*

# CONTRAT D'APPRENTISSAGE

## **Age : 16 à 29 ans révolus.**

Jeunes de 15 ans sortant de 3<sup>ème</sup> ou atteignant 15 ans avant la fin de l'année civile (sous convention statut scolaire). Sans limite d'âge pour des situations telles que la reconnaissance de travailleur handicapé, sportif de haut niveau, projet de création d'entreprise

## **Durée : Contrat de travail à durée déterminée de 6 mois à 3 ans.**

La durée du contrat ou de la période d'apprentissage est en principe de deux ans, mais peut varier de 6 mois à trois ans, selon le métier, le niveau du diplôme (CAP, MC, BP, BM, BAC PRO, BTS...) et le niveau de compétences de l'apprenti(e).

**Horaires de travail :** Le temps de travail global fixé aujourd'hui, dans la plupart des entreprises est de **35 heures**. Toutes les règles de travail en vigueur pour les autres salariés s'appliquent aussi aux apprentis. Des règles particulières sont prévues pour les apprentis de moins de 18 ans. Infos sur le site du servicepublic.fr

**Période d'essai :** Durant les **45 premiers jours** (consécutifs ou non) en entreprise, le contrat peut être rompu par l'employeur ou par l'apprenti (ou par son représentant légal) sans motif.

## **Rupture**

- La résiliation du contrat peut intervenir sur un accord exprès et bilatéral des 2 parties
- ou aux termes d'une procédure de licenciement, en cas de force majeure, de faute grave de l'apprenti, d'inaptitude constatée par le médecin du travail ou de décès d'un employeur maître d'apprentissage dans le cadre d'une entreprise unipersonnelle.
- ou par la démission de l'apprenti(e) et après respect d'un préavis, dans des conditions déterminées par décret.

**Congés payés :** 5 semaines minimum

# RÔLE DES DÉLÉGUÉS DE SECTIONS

Les délégués sont au nombre de deux par section (un titulaire et un suppléant). Ils sont élus par leur groupe en début de première année et pour 1 an. Ils peuvent se présenter à nouveau au suffrage de leur groupe en seconde année.

- Ils ont pour rôle d'exprimer les besoins et demandes de leur groupe, et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de formation dans l'établissement. Ils sont les interlocuteurs privilégiés de la direction et de l'encadrement intermédiaire.
- Ils relaient les informations
- Des représentants d'apprenants siègent au Conseil de perfectionnement.

## EN CAS D'ABSENCE

En cas d'absence à l'IMSE, les apprenants doivent :

- Prévenir leur employeur (comme tout salarié) ou leur entreprise d'accueil
- Prévenir le service Animation socio-éducative l'IMSE au **06.77.62.68.06** ou **06.77.62.69.21**
- Faire obligatoirement parvenir un document écrit à l'IMSE indiquant les motifs de leur absence.

Sont considérés comme recevables les motifs d'absence suivants :

- Maladie ou accident du travail sur production de la photocopie d'un arrêt de travail.
- **Convocations** par l'administration : au tribunal, pour un examen, la journée d'appel à la défense, l'examen du code de la route, l'examen du permis de conduire.  
Est également recevable la visite médicale du travail.  
**Attention**, les rendez-vous médicaux et les leçons de conduite pris pendant les heures de formation sont des absences injustifiées.
- Congés pour événements familiaux : tout salarié bénéficie d'une autorisation exceptionnelle d'absence pour le décès d'un ascendant ou descendant... (Articles L.1225-16, L.3142-1, L.3142-2, L.1225-61, L.1225-62 à 64 et R.1225-14 du code du travail)
- Grève des transports publics (sur appréciation de l'IMSE).

**Toute absence non justifiée par la présentation d'un document officiel sera considérée comme irrecevable.**

**Nous vous rappelons également que les heures d'absence peuvent être déduites de votre salaire par l'employeur.**

**Le Rectorat peut refuser de vous inscrire à l'examen si vous avez des heures d'absence injustifiées.**

Selon le motif médical ayant entraîné l'arrêt de travail, un apprenti, un assuré sous contrat de professionnalisation, un assuré en stage de formation professionnelle par alternance, peut rester apte à suivre les cours théoriques.

Un apprenti qui demande à reprendre les cours théoriques alors qu'il est en arrêt de travail, doit donc y être autorisé expressément par le médecin prescripteur.

Ceci s'applique également aux formations Adultes

## CHANGEMENT DE SITUATION

**Tout changement dans la situation d'un apprenant doit être signalé à l'administration dans les plus brefs délais :**

**. adresse, mail, téléphone, état civil, modification ou rupture du contrat d'apprentissage, etc...**



## **AIDE AUX PREMIERS EQUIPEMENTS** – financement OCPO

*Interlocuteur : Assistantes administration des apprenants*

Cette aide est composée de deux types d'équipements :

- **Les équipements professionnels spécifiques** (tenue de travail et matériel professionnel de base) : acquis par l'Apprenti auprès du fournisseur identifié par l'IMSE contre un bon attestant de son inscription au CFA.
- **Les équipements professionnels numériques** : l'IMSE dote les Apprentis des secteurs Pâtisserie/Pharmacie/Commerce du matériel informatique (sur présentation justificatif fournisseur tenue et/ou mallette). Ce PC doit être restitué si la formation est rompue.

Un récapitulatif des équipements professionnels spécifiques à votre formation vous est transmis avec le dossier d'inscription. Seuls les équipements mentionnés sont éligibles à l'aide accordée par l'OPCO financeur de la formation.

**SONT EXCLUS DE L'AIDE** : Fournitures scolaires, livres pédagogiques, consommables informatique, équipements sportifs qui restent à la charge des apprenants.

**NB** : selon la composition de la mallette d'outillage, il peut substituer un reste à charge pour l'apprenant selon le secteur.

## **PASS'Régi**

*Interlocuteur : Chargés d'animation*



Pour l'année de formation, vous bénéficiez de **nombreuses réductions sur la culture (places de ciné, concerts) et sur la pratique sportive**. Vous disposez aussi du **PSC1** gratuit ainsi que d'une aide financière accessible sous conditions pour le **permis de conduire B**, le **BAFA/BAFD** ou le **BNSSA**.

Doublement de l'avantage « Licence sportive » Pour les jeunes justifiant une activité physique adaptée ou un handicap et Pour les filles licenciées dans un club "Self défense"

Musique et jeux vidéo : 1 an d'accès gratuit à la plateforme DIVERCITIES

Pour bénéficier de ces aides, il faut commander la **carte PASS'Régi** sur :

<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm>

Chaque année, Les chargés d'animation valideront votre rentrée en formation



## **CARTE D'ETUDIANT DES METIERS**

*Interlocuteur : Chargé d'animation*

L'obtention de cette carte vous donne le statut étudiant et permet ainsi d'accéder à un certain nombre de réductions tarifaires : restaurant universitaire, logement social étudiant, tarifs réduits au cinéma, au théâtre et pour les activités sportives.

# INFORMATIONS SOCIALES

## TRANSPORT EN COMMUN

Interlocuteur : directement sur site ou auprès de votre employeur



- Les apprentis peuvent bénéficier des avantages sur le **réseau TER** via la SNCF. Bénéficiez jusqu'à 75 % de réduction sur vos déplacements avec la carte illico solidaire.
- Tout employeur situé sur le territoire français est tenu de prendre en charge 50% du prix des abonnements (mensuel ou annuel) souscrits par ses salariés dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail, accomplis au moyen de transports publics. Le décret concerne toutes les entreprises, privé et public, quelle que soit leur taille. Tous les salariés sont concernés y compris intérimaires, temps partiel et apprentis.

## AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Interlocuteur : Chargés d'animation



Depuis le 1er janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une **aide d'un montant forfaitaire de 500 € financée par l'Etat** pour la préparation du permis B.

L'IMSE pourra vous expliquer les modalités et vous aider à constituer votre dossier d'attribution.

Vous pouvez utiliser votre **compte personnel de formation (CPF) pour financer** l'examen du permis de conduire (code et conduite) des catégories suivantes : B, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE.

## FONDS SOCIAL AUX APPRENTIS

Interlocuteur : Chargés d'animation



L'objectif du dispositif est d'apporter un soutien à l'accès et au maintien dans la formation des jeunes en difficulté financières ou sociales inscrits dans l'établissement pouvant entraîner à court ou moyen terme la rupture du contrat d'apprentissage, pour l'année scolaire 2021/2022.

### Dépenses éligibles au titre de la subvention régionale :

- le financement des frais d'hébergement,
- le financement exceptionnel de factures liés à l'hébergement (électricité, gaz, eau),
- le financement des frais de restauration (self)
- le financement des frais de transport (à l'exclusion des frais de navettes pris en compte par ailleurs),
- le financement des frais d'accompagnement psychologique ou de santé.

## PROTECTION SOCIALE

Les apprentis bénéficient de la **SECURITE SOCIALE** qui couvre les risques maladie et accidents du travail, y compris quand ils sont dans l'organisme de formation, et des droits ouverts par la convention collective du secteur d'activité dans lequel ils travaillent. L'employeur a obligation de proposer une **MUTUELLE** mais en tant qu'apprenti, il est possible de continuer à bénéficier de celle de ses parents,

# INFORMATIONS SOCIALES

## ALLOCATIONS FAMILIALES

Les allocations familiales sont maintenues jusqu'à l'âge de 20 ans tant que le salaire de l'apprenti ne dépasse pas 55% du SMIC.

## AIDE AUX TRAVAILLEURS HANDICAPES

Interlocuteur : *Référente H+*



L'IMSE possède l'agrément H+ délivré par la région Auvergne Rhône-Alpes garantissant aux publics en situation de handicap : une accessibilité aux bâtiments, aux espaces de formation et lieux de vie • des méthodes pédagogiques adaptées • un interlocuteur privilégié - référent handicap

S'appuyant sur une démarche volontaire des personnes handicapées, notre établissement s'engage à répondre à leurs besoins spécifiques et à mettre en place les conditions nécessaires au bon déroulement de leur apprentissage. Cette action concerne les jeunes titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), ou susceptible d'engager une procédure d'obtention de ce statut.

**Exemple :** Adaptation pédagogique et de parcours  
Aménagement des conditions de passage des examens  
Accompagnement en entreprise  
Aides financières pour les apprentis et les entreprises  
Suivi individuel

## AIDE AU LOGEMENT

Interlocuteur : *Chargés d'animation*



Vous avez moins de 30 ans, vous êtes en formation, étudiant en alternance ou jeune salarié, Action Logement vous apporte des solutions concrètes pour **vous loger** et pour vous permettre d'accomplir **votre projet professionnel**.

- **AIDE MOBILI-JEUNE®**  
Aide destinée à **prendre en charge gratuitement une partie du loyer, jusqu'à 100 € par mois**, pour se rapprocher de l'école ou de l'entreprise.
- **AIDE MOBILI-PASS®**  
Accompagnement personnalisé. Recherche d'appartement, démarches administratives....
- **GARANTIE LOCA-PASS®**  
Action Logement facilite gratuitement l'entrée dans les lieux en **se portant garant auprès du bailleur** : • dans le parc social : la GARANTIE LOCA-PASS® • dans le parc privé : Visale
- **AVANCE LOCA-PASS®**  
**Avance de la caution jusqu'à 500 €** au moment de l'entrée dans un nouveau logement.

Droits ouverts mis en place par Action Logement. [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

# INFORMATIONS SOCIALES

## AUTRES AIDES FINANCIERES ET INFORMATIONS

- La **PRIME D'ACTIVITE** est une aide financière qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs (de plus de 18 ans) aux ressources modestes. Elle est calculée sur la base d'une déclaration trimestrielle. Le versement de la prime tient compte des ressources de l'ensemble des membres du foyer. Voir conditions sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)
- **AIDE AU PASSAGE DU PERMIS DE CONDUIRE** pour les apprentis dont l'employeur est adhérent à l'**UMIH** ou **HCR**. Voir conditions sur [www.umih.fr](http://www.umih.fr) ou [www.hcrprevoyance.fr](http://www.hcrprevoyance.fr)
- **AIDE AU PASSAGE DU PERMIS DE CONDUIRE** pour les apprentis dont l'employeur est adhérent à l'**ANFA** ou **IRP Auto**. Voir conditions sur [www.anfa-auto.fr](http://www.anfa-auto.fr) ou [www.irp-auto.com](http://www.irp-auto.com)

Retrouvez le guide des aides apprentis **SUR LE SITE** de l'**IMSE**

<https://www.im-saintetienne.fr/apprentis-familles/>



## AUTRES AIDES FINANCIERES ET INFORMATIONS



- La Région Auvergne Rhône Alpes met à disposition son « **GUIDE DESTINATION APPRENTISSAGE** » qui comprend 5 parties :
  - Quels métiers possibles en apprentissage ?
  - L'apprentissage c'est quoi ?
  - Et, en pratique ?
  - Comment trouver mon employeur ?
  - J'ai fini mon contrat et après ?

En fonction de l'avancement de la construction de votre projet professionnel, il est possible de démarrer à l'étape de votre choix.

« Destination apprentissage » recense de très nombreuses ressources disponibles dans la région et propose des témoignages d'apprentis. Des QR codes permettent d'y accéder très facilement.



# INFORMATIONS SOCIALES

## LE SOIR APRES LES COURS

L'IMSE ne dispose pas de **possibilité d'hébergement** (*Internat en cours de construction*). Il vous appartient donc de prendre les dispositions nécessaires pour vous loger lors de vos semaines de cours. Nous vous soumettons quelques possibilités parmi d'autres que vous pouvez envisager.

### Lycée HONORE D'URFE -Internat en partenariat avec l'IMSE

#### Inscription préalable auprès du service animation de l'IMSE

Il est à noter que l'internat est fermé pendant toutes les vacances scolaires Zone A et les jours fériés. Les familles et apprentis devront trouver par leur propre moyen un hébergement si l'apprenant devait avoir des cours à l'IMSE pendant ces périodes.

*15 € la nuitée, 3 € le petit déjeuner et 6 € le dîner, soit 24 € par jour, (tarifs 2023)*

*Pour les apprentis, ce tarif est réduit à 18 euros par nuit.*

Impasse Le Châtelier - 42000 SAINT ETIENNE

### HABITATS JEUNES CLAIRVIVRE -Foyer pour jeunes travailleurs - filles et garçons

14 bis rue de Roubaix - 42000 SAINT ETIENNE - (proximité gare Châteaueux)

Tél. 04 77 45 54 00 - [contact@fjtclairvivre.com](mailto:contact@fjtclairvivre.com)

### Centre International de Séjour WOGENSCKY -Auberge de jeunesse - filles et garçons

14 bis rue de Roubaix - 42000 SAINT ETIENNE - Tél. 04 77 45 54 72

[www.cis-st-etienne.com](http://www.cis-st-etienne.com)

### Association Service Logement ASL -Colocation - Sous-location - Logement intergénérationnel

SAINT ETIENNE - Tél. 04 77 47 40 28

### FOYER DU JEUNE TRAVAILLEUR PAX -Foyer pour jeunes travailleurs - filles et garçons

27 rue Elisée Reclus - 42000 SAINT ETIENNE - Tél.04 77 49 31 00

### CREPSE -Foyer pour personnes majeurs uniquement

5 rue Auguste Colona - 42100 SAINT ETIENNE - Tél. 04 77 57 54 05

**Aucun moyen de transport collectif** n'est organisé par le CFA. Vous devez donc rejoindre votre lieu d'hébergement par vos propres moyens.

Ligne STAS desservant l'IMSE

Ligne M7 Bellevue ↔ Michon

arrêt : Les Mouliniers

Horaires sur [www.im-saintetienne.fr](http://www.im-saintetienne.fr) ou [www.reseau-stas.fr](http://www.reseau-stas.fr)





# LE SELF

**Le self-service fonctionne tous les jours de 11h30 à 13h30**

Les repas ont servis sur présentation d'un badge magnétique remis par l'IMSE.

**Les convives devront s'assurer, avant d'entrer sur la ligne du self, que leur compte est crédité à la hauteur du prix du repas qu'il souhaite prendre.**

Cette carte est à créditer :

- soit par carte bancaire sur la borne mise à disposition au foyer
- soit par espèces, chèque bancaire ou chèque déjeuner auprès de la personne chargée de l'accueil au foyer

Formule 1	4,60 euros
Plat principal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plat cuisiné (1)</li> <li>• Assiette fraîcheur</li> <li>• Plat de pâtes</li> <li>• Grillade (1)</li> </ul>

Formule 2	5,00 euros
Plat principal	+ 1 assiette Entrée ou Fromage sec ou Dessert* (salade de fruits ou fromage blanc)

Formule 3	5,50 euros
Plat principal	+ 2 assiettes Entrée + Fromage sec ou Entrée + Dessert* ou Fromage sec + Dessert*

Formule 4	6,00 euros
Menu complet	Plat principal + Entrée et fromage sec et dessert*

(1) Avec son accompagnement frites ou légumes tous les jours

**Ces tarifs sont possibles grâce à un financement des OPCO**

*Ils ne se s'appliquent pas aux formations Adultes*

Les boissons et desserts maison sont facturées en sus du prix du repas.

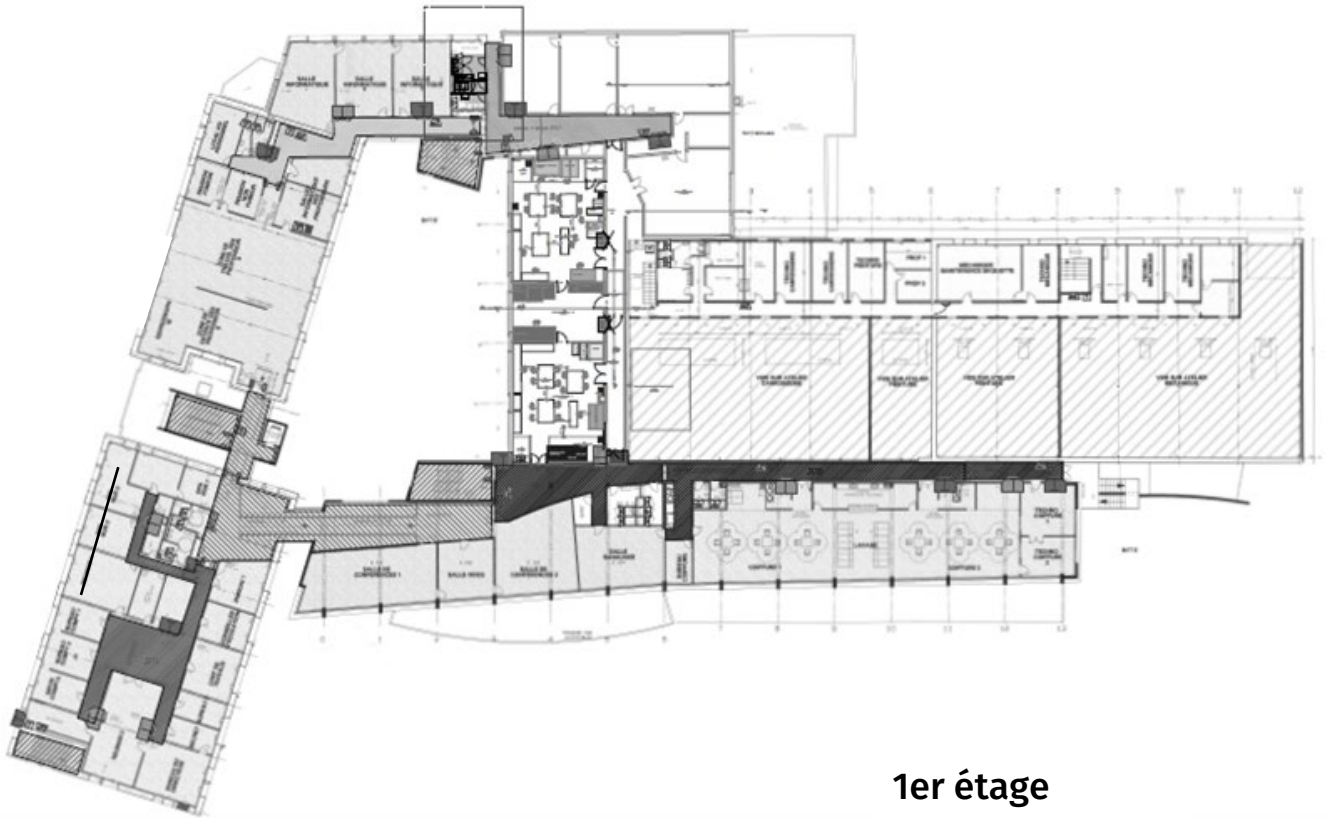
En cas de perte, un nouveau badge vous sera facturé 5 euros.

# LE FOYER

- Sandwich Boissons Viennoiseries Fruits à emporter ou sur place
- Distributeurs de boissons et encas

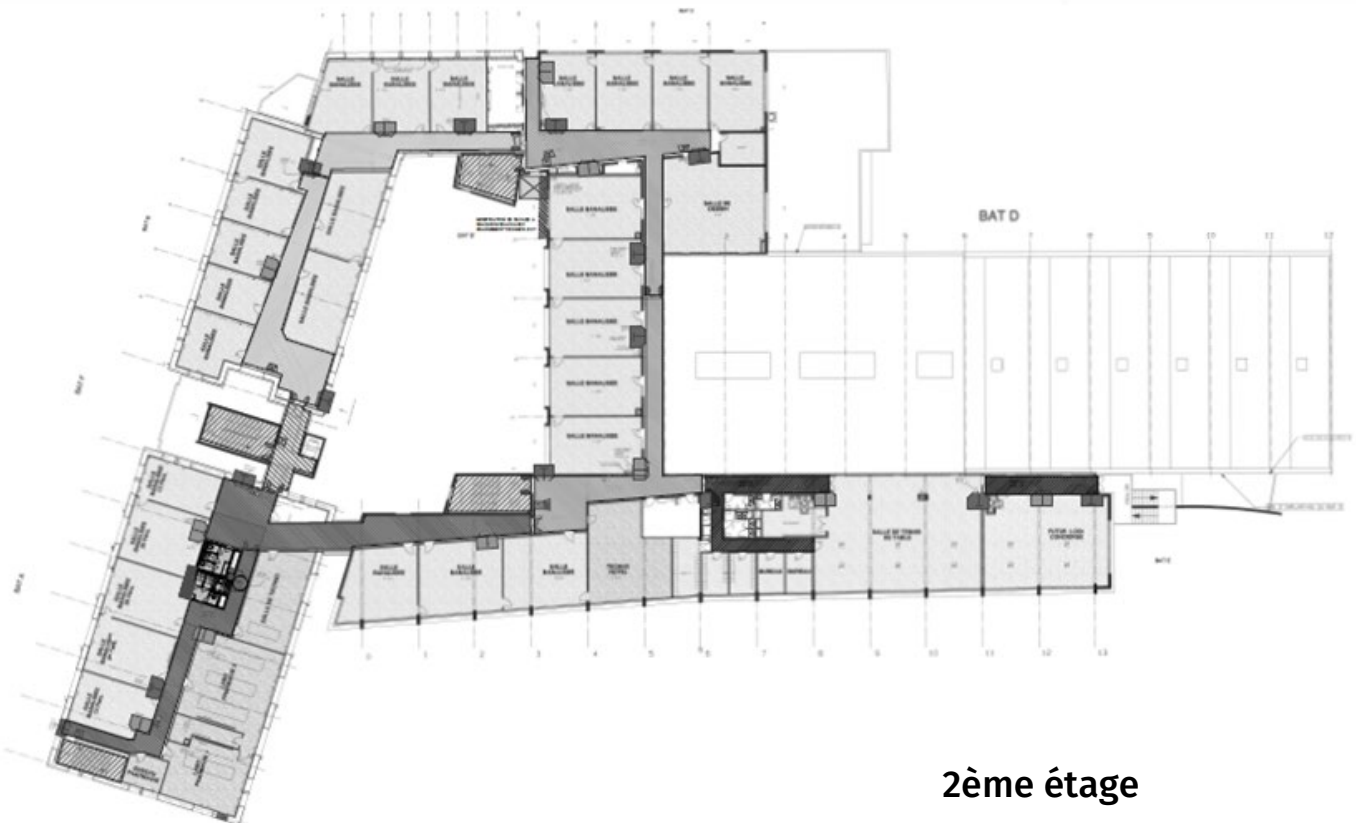
	MATIN		APRES-MIDI	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
lundi	10h20	10h35	15h20	15h35
	12h25	13h30		
du mardi au jeudi	7h45	8h30	15h20	15h35
	10h20	10h35		
	12h25	13h30		
vendredi	7h45	8h30		
	10h20	10h35		

# PLAN DE L'IMSÉ



1er étage

Furan

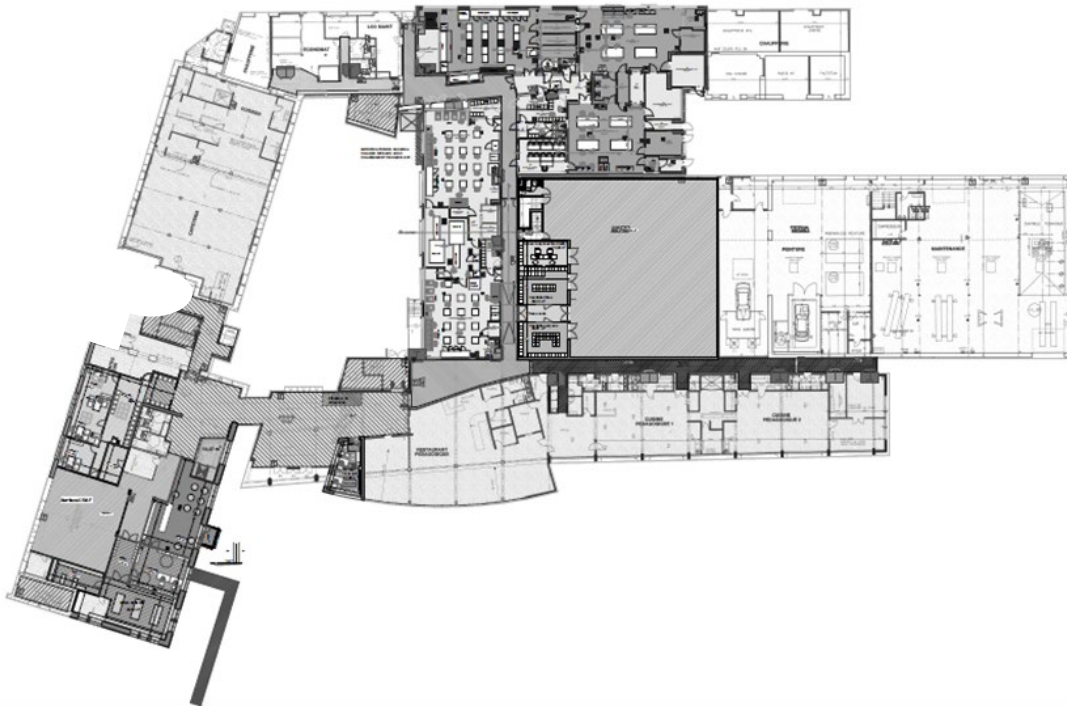


2ème étage

Furan

# PLAN DE L'IMSÉ

RDC



Furan



POINT DE  
RASSEMBLEMENT

Parking rue Auguste Colona

## CONSIGNES EN CAS D'ALERTE INCENDIIE

Dès le déclenchement de la sirène d'alarme incendie, les apprentis doivent évacuer les lieux **dans l'ordre et dans le calme**.

Les apprentis seront accompagnés par leur enseignant vers le **point de rassemblement situé sur le parking de la rue Colonna en face de l'IMSE** afin que l'appel soit effectué à nouveau et que la Direction soit informée du bon déroulement de l'exercice.

Les apprentis ne doivent en aucun cas retourner dans les locaux avant que l'autorisation ne leur soit donnée par la direction de l'IMSE.



1, rue Auguste Colonna BP 60098  
42010 Saint-Étienne cedex 02  
Tél. : 04 77 59 31 80

Rejoignez-nous sur :



la page IMSÉ



im\_saintetienne



imsé-institut-des-métiers  
-de-saint-etienne



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour les catégories d'action suivantes :

Les actions de formation

Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2

